

BRAIN-be

BELGIAN RESEARCH ACTION THROUGH INTERDISCIPLINARY
NETWORKS

Appel à propositions pour projets en réseau 2013

Axe 1 - Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie

Axe 4 - Stratégies publiques fédérales

Axe 6 - Gestion des collections

Dossier d'information à l'usage des répondants

Dates de clôture:

Marques d'intérêt (obligatoires): 26 mars 2013 à minuit

Propositions de recherche: 30 avril 2013 à 12h00

CONTENU

1. PROGRAMME-CADRE PLURIANNUEL DE RECHERCHE - BRAIN-BE.....	3
CALENDRIER DES APPELS.....	4
2. AXE THÉMATIQUE 1: ECOSYSTÈMES, BIODIVERSITÉ, HISTOIRE DE LA VIE	5
2.1 COMPRÉHENSION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ÉVOLUTION DES ÉCOSYSTÈMES.....	6
2.2 PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES ET IMPACTS.....	7
2.3 VERS UNE UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES.....	8
3. AXE THÉMATIQUE 4: STRATÉGIES PUBLIQUES FÉDÉRALES	10
3.1 POLITIQUES PUBLIQUES FÉDÉRALES EN RÉPONSE AUX TRANSITIONS SOCIÉTALES	12
3.2 TRANSITION ENDOGÈNE DE L'APPAREIL D'ÉTAT FÉDÉRAL.....	13
3.3 POLITIQUES PUBLIQUES FÉDÉRALES EN TRANSITION.....	14
4. AXE THÉMATIQUE 6: GESTION DES COLLECTIONS	15
4.1 COLLECTIONS D'OBJETS PHYSIQUES: CONSERVATION PRÉVENTIVE ET MÉTHODES DE CONSERVATION ET DE STOCKAGE DURABLES.....	16
4.2. GESTION DE LA QUALITÉ DES COLLECTIONS D'INFORMATIONS: DE LEUR CONSTITUTION À LEUR INTEROPÉRABILITÉ.	16
4.3. ACCÈS AUX COLLECTIONS ET INFORMATIONS	16
5. PROFIL DES PROPOSITIONS.....	18
5.1 RÉSEAUX ET COORDINATION	18
5.1.1 Réseaux	18
5.1.2 Coordination	19
5.2 BUDGET DE L'APPEL ET DES PROJETS.....	19
5.3 COMITÉ DE SUIVI, VALORISATION ET DONNÉES.....	20
5.3.1 Comité de suivi	20
5.3.2 Valorisation	20
5.3.3 Usage et gestion des données.....	21
6. PROCÉDURES.....	22
6.1 SESSION D'INFORMATION.....	22
6.2 COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL À PROPOSITIONS?	22
6.2.1 Marques d'intérêt	22
6.2.2 Soumission d'une proposition.....	23
6.3 ÉVALUATION ET SÉLECTION	24
6.3.1 Procédure de sélection	24
6.3.2 Bases de l'évaluation	24
6.3.3 Critères d'évaluation.....	24
6.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	25
6.4.1 Contrats.....	25
6.4.2 Évaluations externes	25
6.4.3 Rapports et réunions d'avancement.....	25
6.4.4 Données, résultats, propriété intellectuelle et libre accès.....	26
6.4.5 Ethique en recherche.....	26
7. PLAINTES.....	27
8. CONTACTS.....	28
ANNEXE 1: ÉLIGIBILITÉ DES PROPOSITIONS	29
ANNEXE 2: ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX (ESF)	30

1. PROGRAMME-CADRE PLURIANNUEL DE RECHERCHE - BRAIN-be

Le Conseil des Ministres a approuvé, le 5 octobre 2012, le lancement de la première phase (2012-2017) du programme-cadre de recherche récurrent BRAIN-be (Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks).

Ce programme-cadre de recherche fédéral permet, au travers du financement de projets de recherche fondés sur l'excellence scientifique et l'ancrage européen et international, de rencontrer les besoins de connaissance scientifique des départements fédéraux et de soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF¹ - voir annexe 2).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be sont:

- promouvoir une politique scientifique cohérente dans les ESF, y soutenir et y renforcer l'excellence scientifique;
- favoriser le recours au potentiel scientifique, aux infrastructures et aux collections disponibles au sein des ESF;
- mettre en adéquation le potentiel de recherche et les besoins sociétaux;
- apporter les connaissances scientifiques nécessaires à la préparation, mise en œuvre et évaluation des politiques/stratégies fédérales, et en particulier celles relatives à des thèmes transversaux à plusieurs départements;
- offrir le soutien scientifique nécessaire à la formulation d'une position belge dans les divers forums internationaux d'élaboration des politiques;
- développer et atteindre une masse critique de recherche sur les thématiques jugées prioritaires afin de renforcer l'impact de la recherche fédérale;
- stimuler la coopération au sein de la communauté scientifique belge;
- s'inscrire dans les agendas de recherche européens et internationaux et promouvoir la participation belge aux activités de recherche trans- et internationales;
- offrir aux scientifiques un cadre leur permettant de jouer leur rôle de veille scientifique et d'anticiper les enjeux autour des thèmes prioritaires du programme;
- promouvoir des approches systémiques, multi/interdisciplinaires et intégratives;
- créer une valeur ajoutée par le renforcement de la complémentarité et des synergies entre activités de BELSPO (en ce compris les contributions aux infrastructures et organisations internationales);
- rencontrer les obligations en termes de recherche qui découlent des conventions internationales;
- développer les interfaces avec les utilisateurs potentiels des acquis des recherches.

Le programme-cadre s'articule autour de 6 axes thématiques:

1. Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie
2. Géosystèmes, univers et climat
3. Patrimoine culturel, historique et scientifique
4. Stratégies publiques fédérales
5. Grands défis sociétaux
6. Gestion des collections

BRAIN-be est ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique belge: universités, hautes écoles, établissements scientifiques publics et centres de recherche sans but lucratif.

¹ L'acronyme ESF recouvre les établissements définis dans l'AR du 30 octobre 1996 ainsi que le Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)

Le programme-cadre permet de participer, suivant les priorités des axes thématiques, aux programmes transnationaux tels que les ERA-NETs ou les Joint Programming Initiatives (JPI). A l'heure actuelle, les programmes et actions concernés sont:

- JPI Connecting Climate Knowledge for Europe (Clik-EU),
- JPI More Years, Better Lives,
- JPI Healthy and Productive Seas and Oceans (Oceans),
- JPI Cultural Heritage and Global Change
- ERA-net BiodivERsA
- ERA-net SEAS-ERA.

Le programme-cadre repose sur le financement de deux types de projets de recherche:

- des projets en réseau de quatre ans avec possibilité de projets de deux ans et,
- des projets pionniers de maximum deux ans.

Un appel est lancé chaque année pour les deux types de projets de recherche. Ce dossier d'information concerne la partie de l'appel relative aux projets en réseau.

BRAIN-be est mis en œuvre sous la responsabilité de la Politique scientifique fédérale (BELSPO) assistée par un Comité d'accompagnement plénier composé de représentants des départements fédéraux et des ESFs. Le Comité plénier a instauré six comités thématiques ouverts à tous les départements fédéraux et ESFs et dont la principale mission est l'identification des priorités de recherche à inscrire dans les appels à propositions pour projets en réseau.

Pour plus d'information concernant le programme et les différents axes thématiques: www.belspo.be/BRAIN-be.

CALENDRIER DES APPELS

Le calendrier et les budgets indicatifs des appels sont les suivants:

Budget disponible en MEUR	fin 2012	début 2013	fin 2013	fin 2014	fin 2015	fin 2016	TOT
Axe 1. Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie		6,93		7,19		7,36	21,48
Axe 2. Géosystèmes, univers et climat	6,93		7,19		7,36		21,48
Axe 3. Patrimoine culturel, historique et scientifique	6,93		7,19		7,36		21,48
Axe 4. Stratégies publiques fédérales		5,65		5,86		5,99	17,50
Axe 5. Grands défis sociétaux	5,65		5,86		5,99		17,50
Axe 6. Gestion des collections		3,66		3,80		3,89	11,35
Projets pionniers	0,94	0,94	0,98	0,98	1,00	1,00	5,84

Sur base du calendrier repris ci-dessus, le présent appel concerne les axes 1, 4 et 6.

Les priorités de recherche de cet appel pour ces axes thématiques sont décrites dans les 3 chapitres suivants.

2. AXE THÉMATIQUE 1: ECOSYSTÈMES, BIODIVERSITÉ, HISTOIRE DE LA VIE

Le cadre de cet axe thématique est défini comme suit dans la note approuvée par le Conseil des Ministres :

L'axe thématique 1 vise la description et la compréhension des différents modules biotiques – sol, végétation, masse d'eau, atmosphère - de leurs processus et de leurs interactions (cycles bio/géo/chimiques).

Il vise également la compréhension et la prédiction de l'évolution de la vie, de la dynamique naturelle des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que leurs réactions aux pressions anthropiques et climatiques.

Enfin, la recherche apporte l'appui scientifique nécessaire à la gestion et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes et aux politiques afférentes.

Ce thème permet la mise en œuvre d'un monitoring ou d'une surveillance si cela se justifie par les besoins de la recherche.

Contenu de l'appel

Les priorités de recherches portent sur des besoins de connaissance sur des sujets pertinents pour la Belgique, c'est-à-dire des sujets qui visent à :

- soutenir le développement et la mise en œuvre de politiques fédérales et en particulier celles inscrites dans la stratégie nationale sur la biodiversité et dans le plan fédéral 2009-2013 pour l'intégration de la biodiversité dans quatre secteurs fédéraux clés²;
- appuyer la position belge dans le cadre de ses engagements internationaux et/ou européens³.

L'appel 2013 a pour objectif de mobiliser l'expertise de la communauté scientifique autour de besoins de connaissances regroupés au sein de trois thématiques générales, établies de manière cohérente avec la description de l'axe thématique :

1. compréhension de la biodiversité et évolution des écosystèmes
2. pressions sur la biodiversité et les écosystèmes, et impacts
3. vers une utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

Le premier thème invite à des recherches ayant pour objet une meilleure compréhension des processus généraux qui sous-tendent l'adaptation au sein des dynamiques et de l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes. Ils ont une importance capitale pour une gestion et une utilisation durable de la biodiversité, développées dans les deux thèmes suivants, lesquels privilégient des liens de transversalité pertinents, soit avec d'autres problématiques liées à la biodiversité (ex : changement

² voir sur http://www.health.belgium.be/eportal/Environment/Environnement/17966735_FR
<http://www.health.belgium.be/eportal/Environment/BiodiversityandGMO/Biodiversity/Conceptandactions/Nationalactions/index.htm?fodnlang=fr>

³ Parmi ceux-ci : la Convention sur la diversité biologique, (et son plan stratégique 2011-2020 incluant les "Objectifs de Aïchi"), la Future Earth Initiative (Rio + 20), le Protocole de Nagoya relatif à l'accès et au partage des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques, le Protocole de Carthagène sur la biosécurité liée à l'utilisation des OGMs, le Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement en Antarctique, la collaboration des pays développés et les pays en développement dans le cadre de REDD+ (la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégénération des forêts dans les Pays en Développement, ainsi que le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement); la Directive Européenne Habitats et la Directive Oiseaux, la Directive cadre Stratégie Marine Européenne, la Stratégie européenne de la biodiversité pour 2020, le Règlement CITES relatif au commerce de la faune et flore menacée, la stratégie 'Europe 2020' et notamment son initiative phare 'Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources', le programme-cadre de recherche 'Horizon 2020', la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe.

climatique, efficacité des ressources, environnement marin, transition vers une société économiquement, socialement et écologiquement plus durable, problématique ABS, OGM, espèces invasives...) soit avec d'autres disciplines scientifiques ou secteurs (santé, société, agriculture, énergie, alimentation, bien-être...).

Les chercheurs veilleront à ancrer clairement leurs propositions dans les besoins de connaissance décrits dans l'un (ou plusieurs) des trois thèmes et prendront soin d'apporter dans leurs analyses les éclairages et recommandations utiles pour l'action de l'Etat fédéral.

Les chercheurs sont invités à produire des études innovantes dans leur approche et devront dépasser le stade du constat et de la mise en perspective.

Les propositions de recherche feront également le meilleur usage, pour autant que le sujet de la recherche s'y prête, des infrastructures de recherche développées par l'Etat fédéral, dont par exemple les collections des établissements scientifiques fédéraux, GBIF⁴, ICOS⁵, LIFEWATCH⁶, BCCM⁷, le navire Belgica, la Base Princesse Elisabeth en Antarctique. Elles tiendront compte également des recherches déjà financées par le passé dans les programmes «*La Science pour un développement durable*»⁸ et "*Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable*"⁹.

Les chercheurs tiendront compte également d'autres initiatives de Belspo dans le domaine:

- ERA-net BiodivERsA¹⁰: un montant de 700.000€ soustrait du budget de cet appel est réservé aux chercheurs sélectionnés au terme de la procédure d'appel BiodivERsA en cours, portant sur les espèces invasives;
- Programme STEREO¹¹: les chercheurs qui souhaitent utiliser des images satellitaires bénéficieront d'un budget pour l'acquisition de celles-ci via le programme STEREO.

2.1 COMPRÉHENSION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ÉVOLUTION DES ÉCOSYSTÈMES

Ce thème concerne principalement la recherche fondamentale permettant de développer la base conceptuelle, méthodologique et factuelle nécessaire à la compréhension des processus qui sous-tendent les approches plus appliquées et orientées "humain" développées dans les autres thèmes de cet appel.

Ce thème concerne en priorité le rôle de **l'adaptation** dans les dynamiques de la biodiversité, un élément essentiel dans la compréhension des impacts et conséquences des différentes pressions qui font l'objet du second thème de cet appel.

⁴ <http://www.gbif.org/>

⁵ <http://www.icos-infrastructure.eu/>

⁶ <http://lifewatch.unisalento.it/web/guest/home>

⁷ <http://bccm.belspo.be/index.php>

⁸ http://www.belspo.be/belspo/SSD/science/program_fr.stm

⁹ <http://www.belspo.be/belspo/fedra/prog.asp?l=fr&COD=EV>

¹⁰ <http://www.biodiversa.org/>

¹¹ <http://eo.belspo.be/About/Programmes/Stereo2.aspx>

Trois dimensions caractériseront les projets de recherche:

- Profils

Décrire, inventorier et documenter la biodiversité dans tous ses aspects au niveau (phylo) génétique, spécifique (taxonomique) et/ou de l'écosystème, et ce dans différentes échelles spatiotemporelles (depuis le passé géologique lointain jusqu'à nos jours) et, si possible, dans une perspective prédictive. Cette étape permet ainsi une meilleure compréhension des variations phénotypiques résultant des processus d'adaptation.

- Processus

Etudier, démêler et comprendre les processus qui sous-tendent l'adaptation, au niveau micro et macro spatiotemporel, à l'origine de la biodiversité actuelle et passée. L'objectif est d'obtenir une meilleure compréhension de la manière dont l'adaptation entraîne des phénomènes tels que la spéciation, la radiation, la coévolution...

- Outils

Développer des outils de recherche innovants nécessaires à la description des caractéristiques et des dynamiques de l'adaptation. Ces nouvelles technologies peuvent ouvrir de nouvelles opportunités en vue de (1) démêler les questions de recherche que les méthodes classiques ne peuvent résoudre, (2) développer une nouvelle approche pour la gestion et l'exploitation de large sets de données et (3) d'accéder à des types de données qui ne sont pas actuellement aisément disponibles aux chercheurs en biodiversité.

Les projets de recherche intégreront au moins deux des trois dimensions susmentionnées.

2.2 PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES ET IMPACTS

Les changements climatiques, les pollutions, la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats, certaines pratiques agricoles, la surexploitation et les espèces envahissantes¹² sont autant de menaces reconnues pour leur impact dommageable sur la biodiversité et les écosystèmes.

Cependant, beaucoup d'inconnues subsistent quant (1) aux conséquences directes de ces pressions sur la biodiversité et les écosystèmes, en particulier **sur les "points de non-retour" et sur la capacité des écosystèmes à s'adapter**, (2) aux **conséquences** indirectes de ces pressions sur les écosystèmes et les populations humaines, qu'elles soient de nature environnementale, économique, sociale, sanitaire ou culturelle, (3) et à **l'évaluation des politiques** associées.

Le présent appel se focalisera sur les thématiques suivantes:

- analyse de l'impact direct des pressions énoncées plus haut sur la rupture possible des liens biogéochimiques, structurels et fonctionnels et la résilience des écosystèmes prioritaires suivants :
 - Ecosystèmes (agro)forestiers et aquatiques du bassin du Congo;
 - Environnement marin, dans le contexte des descripteurs biotiques du « Bon Etat Environnemental » tel que défini par la Directive Européenne 2008/56/CE ;
 - Antarctique et régions arctiques;

¹² La problématique des espèces envahissantes est traitée dans le cadre de l'appel ouvert biodivERsA.

- Etudier l'une des conséquences indirectes clés de la dégradation d'un écosystème, à savoir les impacts sur la santé humaine, animale et végétale, ainsi que les impacts socio-économiques engendrés¹³. A ce titre, étudier plus avant les liens entre "écosystèmes sains" et "bonne santé humaine, animale et végétale", notamment par :
 - l'identification d'indicateurs pertinents en matière de santé dans le cadre de l'évaluation des biens et services écosystémiques ;
 - l'analyse de l'écologie/épidémiologie des maladies émergentes;
 - l'analyse des liens entre biodiversité, secteur agro-alimentaire (y compris sécurité de l'approvisionnement alimentaire mondial et local) et santé publique;
 - l'analyse des liens entre biodiversité, santé et production de biens non-alimentaires (en particulier les médicaments, les cosmétiques, les biocides) issus de la biodiversité.
- Identification et analyse des impacts négatifs et positifs potentiels des activités REDD+¹⁴ sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que leurs coûts et propositions d'alternatives.

2.3 VERS UNE UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Utiliser durablement la biodiversité et les écosystèmes signifie exploiter, au profit des générations actuelles et de façon géographiquement équitable, ces ressources biologiques, tout en assurant leur préservation, leur conservation, leur régénération ou leur survie à long terme, cela afin de garantir leur utilisation par les générations futures. Le concept d'*utilisation durable* sous-entend la prise en compte, de manière équilibrée, des conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles liées à l'exploitation des ressources biologiques.

Afin de pouvoir appliquer le concept d'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes, des connaissances scientifiques préalables sont nécessaires sur les thématiques particulières suivantes:

- Développer des outils intégrés, approches, méthodologies et concepts visant à estimer la valeur (*valuation*) dans ses dimensions environnementale, socioéconomique et culturelle de la biodiversité et des écosystèmes et ce, dans une perspective d'utilisation durable des ressources biologiques. Construire et tester dans un contexte belge des modèles économiques permettant d'internaliser l'ensemble des coûts liés à l'utilisation de la biodiversité et des écosystèmes ou/et de leur conservation, préservation;
- Etudier les dépendances à et les impacts sur la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que les impacts socio-économiques engendrés d'activités ou utilisations potentiellement "non durables" relevant de l'Etat fédéral ou exercées en Mer du Nord, dans les secteurs de la santé, de l'alimentation, du bien-être et des activités industrielles telles que la production d'énergie ou d'autres produits manufacturés. Envisager ces dépendances et impacts en Belgique et dans les Pays tiers exportateurs de biens et services vers la Belgique et vers l'Union européenne;

¹³ Les besoins de connaissance décrits dans ce point sont extraits d'une liste de besoins de recherche en matière de biodiversité-santé, établie par la Communauté de Pratique Biodiversité-Santé : voir : <http://www.biodiversity.be/1996>.

¹⁴ http://unfccc.int/methods_science/redd/items/4531.php

- Identifier dans le contexte belge des indicateurs DPSIR d'une utilisation durable de la biodiversité, des écosystèmes et des services écosystémiques;
- Méta-analyses, recherche et développement (1) d'outils expérimentaux contribuant à améliorer l'évaluation des risques potentiels sur l'environnement et en particulier sur la microflore et la microfaune du sol ou sur les espèces non-cibles et (2) des impacts socio-économiques, liés à l'introduction dans l'environnement de plantes génétiquement modifiées en Belgique;

3. AXE THÉMATIQUE 4: STRATÉGIES PUBLIQUES FÉDÉRALES

Le cadre de cet axe thématique est défini comme suit dans la note approuvée par le Conseil des Ministres :

L'Etat fédéral met en œuvre les compétences dont il dispose par le biais de politiques publiques qui organisent et/ou régulent la vie de ses citoyens et de son fonctionnement propre. Nous songeons aux politiques publiques menées par les Services Publics Fédéraux tels que les Affaires étrangères, l'Intérieur, l'Economie, la Santé publique & Environnement, la Sécurité Sociale, la Défense, l'Emploi, la Justice... Comme dans tout état moderne, l'organisation et le suivi de ces politiques se nourrit, entre autres, de résultats scientifiques. Cet axe thématique entend financer les activités en appui des compétences de l'Autorité fédérale, tant dans une perspective historique, actuelle que prospective.

La priorité sera donnée aux questions qui couvrent de multiples domaines de compétences fédérales et qui offrent un cadre cohérent et complémentaire aux recherches menées par les départements afin de minimiser la fragmentation des recherches.

Les thématiques de recherche s'appuieront sur les orientations stratégiques de la politique belge.

Contenu de l'appel

Une problématique transversale : les phénomènes de transition sociétale

Le constat a déjà été posé à maintes reprises : notre société affronte, depuis quelques décennies, une période de transition accélérée. Il est peu de domaines où ne sont pas relevées des mutations indiquant une articulation paradigmatique. C'est ce changement de paradigme qui marque la distinction entre une évolution au sein d'un modèle et une transition entre deux modèles.

La littérature internationale pointe une série de transitions qui seraient à l'origine d'une pression importante sur les pouvoirs publics. Elle fait référence notamment à des changements d'ordre économique et démographique, à la déstabilisation de la famille, à l'évolution du marché de l'emploi, à certains changements culturels et technologiques, au mouvement de globalisation, à l'enjeu du développement durable et l'évolution des modes de gouvernance.

La question de la gestion de ces transitions par les pouvoirs publics - en l'occurrence par l'Etat fédéral - est au cœur de cet appel à propositions.

Dans le cadre de ses activités, l'Etat fédéral est amené à accompagner, anticiper, orienter, freiner, supporter, ... des transitions de société (transitions exogènes). Il doit donc être correctement armé pour pouvoir les appréhender au mieux, au risque de voir son action souffrir d'un décalage par rapport aux évolutions paradigmatiques et apporter, de ce fait, des réponses inappropriées et inefficaces. De nouvelles notions, comme celle de résilience, appliquée à la fois à la société et à l'appareil d'Etat, font leur apparition, dans le cadre d'une transition vers un modèle de développement durable.

Par ailleurs, l'Etat est amené à gérer des transitions au sein même de ses propres structures (transitions endogènes). Les attentes qui s'expriment à son égard, en tant qu'autorité, en tant qu'employeur, en tant qu'acteur économique,... dans la mesure où elles sont affectées par des phénomènes de transition, peuvent l'amener à devoir gérer son propre changement. La confrontation à un environnement changeant pose également la question des mutations internes dont il est capable pour y faire face.

Se présente également la possibilité de mutations des politiques publiques elles-mêmes, de nouveaux modes d'action publique participant alors du mouvement de changement paradigmatique.

Le défi des transitions sociétales pour les politiques publiques fédérales

Ces éléments indiquent combien la situation actuelle, faite de la conjonction de transitions multiples, représente un défi majeur pour l'action publique. Dès lors que se multiplient les domaines soumis à transitions, que celles-ci sont aussi bien endogènes qu'exogènes, on comprend la nécessité de se doter d'outils de connaissance en la matière.

Les différents moments de l'action publique - conception /préparation, mise en œuvre, évaluation - nécessitent un important support scientifique.

D'une part, au niveau de la conception des politiques publiques, la prise en compte des phénomènes transitionnels, l'identification des instruments destinés à y répondre, voire la définition de politiques publiques visant à initier des transitions devenues nécessaires ou souhaitables doivent constituer des objets d'étude. Il s'agit ainsi de poser la question du positionnement des politiques publiques par rapport aux changements transitionnels.

D'autre part, au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques, se pose de façon cruciale la problématique des freins aux transitions et des obstacles rencontrés par les politiques publiques pour les surmonter. Qu'il s'agisse pour l'État d'accompagner les mutations, de les subir, voire de les freiner volontairement, la problématique des obstacles doit retenir l'attention, tant aux niveaux organisationnel que structurel, psychologique, social ou économique. L'étude de ces freins est une étape essentielle dans la clarification du rapport entre politiques publiques et transitions.

En particulier, la difficulté de mettre en place des politiques intégrées et trans-sectorielles est un exemple frappant. Les réponses politiques apportées aux différents phénomènes de transition ne pourront en effet, à l'avenir, rester cloisonnées à un seul domaine de compétence. Bien que des dispositifs de concertation existent au sein de l'administration fédérale (ou avec les autres niveaux de pouvoirs), la nécessaire création de liens, de cohérence et d'intégration entre les politiques sectorielles est un défi majeur auquel l'autorité est confrontée. Or, les freins sont nombreux qui font obstacle à ces évolutions concertées. Leur étude et celle des réponses qui peuvent être apportées pour les lever est primordiale. Quelle approche systémique ou quelle méthodologie serait-il souhaitable de mettre en place afin de garantir une mise en cohérence opérationnelle de certaines politiques ? Quels sont éléments facilitateurs à envisager pour lever les obstacles ?

Enfin, l'évaluation des politiques publiques semble, aujourd'hui plus que jamais, particulièrement cruciale. Dans ce cadre, la mise sur pied d'indicateurs qualitatifs ou quantitatifs permettant d'évaluer l'efficacité, l'efficacité et l'adéquation aux besoins des politiques publiques semble un élément incontournable. Il s'agit de disposer d'outils et de méthodes d'évaluation, ainsi que de procéder à des évaluations dans le cadre de la mise en place de politiques réflexives.

Support scientifique aux politiques publiques fédérales de/en transition

Les recherches attendues dans le cadre de cet appel

- répondront aux préoccupations transversales décrites ci-dessus, à savoir le défi des transitions sociétales pour les politiques publiques fédérales, au niveau de la conception/préparation de ces politiques, de leur mise en œuvre et des freins associés et/ou de leur évaluation,
- en les appliquant à des thématiques particulières déclinées selon trois approches distinctes :
 - ✓ les politiques publiques fédérales en réponse aux transitions sociétales, approche appliquée à :

- l'évolution socio-démographique, les trajectoires socio-professionnelles et la protection sociale
- l'évolution du système de transport et la mobilité
- ✓ la transition endogène de l'appareil d'Etat fédéral, approche appliquée à :
 - la transition du marché du travail de la fonction publique : âges, qualifications et compétences
 - la transition numérique
- ✓ les politiques publiques fédérales en transition, approche appliquée aux:
 - transitions dans les politiques de sécurités

Le cas échéant, les objectifs des recherches prendront appui sur plusieurs balises de référence que sont :

- au niveau fédéral, l'accord de gouvernement du 1er décembre 2011 et la vision stratégique à long terme de développement durable du gouvernement,
- au niveau européen, la stratégie européenne de croissance - EU2020 - ainsi que le futur programme de recherche et d'innovation "Horizon 2020", en particulier dans sa composante "Défis de société".

3.1 POLITIQUES PUBLIQUES FÉDÉRALES EN RÉPONSE AUX TRANSITIONS SOCIÉTALES

Les transitions sociétales ont un effet profond sur l'impact et surtout l'adéquation des politiques publiques fédérales dans plusieurs domaines.

▪ **Evolution socio- démographique, trajectoires socio-professionnelles et protection sociale**

Plusieurs transitions sociétales, démographiques et économiques (vieillesse de la population, augmentation du nombre de divorces et diminution de la nuptialité, augmentation de la participation des femmes au marché du travail, changements de carrière, migration...) ont des répercussions importantes sur l'efficacité de notre protection sociale. Il convient par conséquent d'évaluer l'impact de ces facteurs et d'élaborer une stratégie en vue d'améliorer l'efficacité de la protection sociale, notamment en ce qui concerne la réduction de la pauvreté (objectifs de la stratégie Europe 2020). L'efficacité de notre système de pensions, notamment, est fortement influencée par ces transitions démographiques sociétales qui influent sur la structure des parcours de vie et contribuent à leur diversification; il est donc urgent d'élaborer une stratégie visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité sociale des pensions.

▪ **Evolution du système de transport et mobilité.**

Confronté à une demande accrue de mobilité, notre système de transport peine à répondre à des besoins multiples et de plus en plus hétérogènes, conséquence des évolutions sociales, économiques et démographiques que traverse notre société. Les infrastructures intra- et extra-urbaines sont de plus en plus saturées, et les politiques publiques mises en œuvre pour y remédier n'apportent pas les améliorations escomptées, notamment en ce qui concerne la congestion du trafic routier. Cette problématique a d'importantes implications transversales, notamment en termes de coût économique direct, de perte de compétitivité des entreprises, de vitesse commerciale des transports publics, de pollution atmosphérique, d'attractivité des villes et de santé publique. Sont notamment visées les mesures fiscales, visant à réduire l'usage de l'automobile et le transfert modal vers des modes plus durables, l'organisation du temps de travail

et des activités responsables de la saturation des infrastructures de transport, l'aménagement du territoire, les politiques en soutien des technologies, etc.

Par ailleurs, face à ces défis et à d'autres impératifs comme la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que l'accès aux et l'usage efficient des ressources naturelles et énergétiques, des modes et des technologies de déplacement alternatifs se mettent en place, parmi lesquels l'électromobilité en particulier semble en mesure d'apporter des réponses. Mais les politiques publiques en la matière s'avèrent particulièrement complexes à concevoir et à mettre en œuvre, en raison de leur impact sur l'ensemble de notre système économique et social et des nombreux freins existants, notamment technologiques, sociétaux et législatifs.

Les recherches apporteront un support scientifique pour l'analyse et l'évaluation des politiques publiques permettant de répondre à ces défis, en s'attachant à les inscrire dans une perspective interdépartementale, visant à atteindre un équilibre par l'intégration des enjeux et contraintes, notamment socio-économiques, fiscaux, organisationnels et environnementaux.

3.2 TRANSITION ENDOGÈNE DE L'APPAREIL D'ÉTAT FÉDÉRAL

L'appareil d'Etat fédéral est confronté à des transitions endogènes majeures dont les effets se conjuguent et imposent une véritable mutation de son mode d'organisation et de production de services.

▪ **Transition du marché du travail de la fonction publique : âges, qualifications et compétences**

Pour la première fois de notre histoire, le nombre de départs à la retraite dépasse le nombre d'arrivants sur le marché du travail (taux de remplacement des actifs inférieur à 100%). D'un point de vue démographique, nous assistons à une contraction et à une dualisation de la population active. Ceci est lié à la fois au vieillissement de la population et à la diminution de la présence des plus jeunes (mais qui ont globalement un niveau de formation supérieur). Ces phénomènes impactent plus directement la fonction publique. En Belgique 41.8% des fonctionnaires fédéraux ont plus de 50 ans et la répartition des qualifications est clairement asymétrique (40% des universitaires ont moins de 40 ans). Ces mutations doivent engendrer une réflexion sur la gestion des âges au niveau de l'Etat fédéral car elles modifieront de manière importante le déroulement des carrières, des trajectoires professionnelles, de la gestion des connaissances et des compétences. Ces profonds changements nécessitent aussi d'étudier l'organisation et les conditions du travail dans la fonction publique fédérale belge notamment en raison de nouveaux besoins de flexibilité et de nouvelles façons d'aborder le temps au cours de la vie professionnelle.

▪ **Transition numérique**

La révolution digitale pose la question de l'efficacité numérique de l'Etat et de l'adaptation de sa structure et de son organisation en vue de pouvoir maîtriser les flux d'informations entre ses diverses composantes, mais aussi entre ces dernières et les citoyens. Les implications sont considérables et engendrent la définition d'une stratégie globale tenant compte notamment d'une nécessaire révision du cadre juridique et normatif (normes, standards et législation), de l'interopérabilité renforcée entre les différents systèmes d'information et les systèmes documentaires (choix matériels et logiciels, structures et formats d'échange communs), de la définition de politiques de gestion de l'information numérique dans une perspective moyen-long terme afin d'assurer des économies énergétiques et budgétaires, de la garantie de la sécurité des informations produites et de la formation des fonctionnaires à la maîtrise des nouveaux outils issus des TIC.

3.3 POLITIQUES PUBLIQUES FÉDÉRALES EN TRANSITION

Si l'État est confronté à des changements paradigmatiques externes et internes, il arrive aussi qu'il soit lui-même à l'origine de transitions, par le biais de politiques publiques radicalement neuves. Ainsi, ces dernières décennies ont été l'occasion de voir émerger des tentatives de démocratie et de gestion participatives de la chose publique, de mise sur pied d'actions reposant sur l'incitation plus que sur la réglementation, voire de refonte complète des politiques publiques régaliennes, comme en matière de justice. Ces quelques exemples pointent le fait que les politiques publiques peuvent elles-mêmes traverser une période transitionnelle, que ce soit ou non en lien avec des transitions endogènes et/ou exogènes.

▪ Transitions dans les politiques de sécurités

Chaque société fait face à une multitude de risques, que ceux-ci tiennent aux aléas de l'existence (maladie, mort, handicap, perte des moyens de subsistance, etc.), à des interactions sociales (délinquance, dommages liés à des activités économiques et professionnelles, etc.), à des défaillances d'infrastructures (rupture d'approvisionnement énergétique et autres) ou encore à des phénomènes naturels (épidémies, risques naturels, changements climatiques, etc.). L'on peut, à cet égard, distinguer les risques objectifs, leurs représentations sociales (la manière dont ils sont perçus ou pas) et les actions qui sont menées pour faire face au risque tel qu'il est représenté.

Les transitions vers de nouvelles politiques publiques de sécurités seront abordées sous trois angles :

- Nouvelles insécurités. Les transitions actuelles en matière de politiques de sécurités sont-elles liées à des transitions correspondantes des insécurités auxquelles l'Etat tente de faire face ? Ou, à l'inverse, de nouvelles politiques publiques de sécurités visent-elles à résoudre des problèmes connus ?
- Nouvelles représentations des insécurités. Dans quelle mesure les phénomènes d'insécurités auxquels s'attaquent les politiques de sécurités reposent-ils sur de nouveaux phénomènes ou sur de nouvelles représentations d'anciens phénomènes ? Quelles sont les insécurités qui échappent au regard des autorités publiques ?
- Nouveaux moyens et nouveaux freins à l'action publique en matière de sécurités. Des freins bloquent-ils la réalisation de transitions estimées nécessaires ? Ces freins sont-ils d'une nouvelle nature ? Une rupture paradigmatique peut-elle être identifiée dans les concepts, les approches ou les outils techniques sur lesquels reposent les politiques publiques ?

4. AXE THÉMATIQUE 6: GESTION DES COLLECTIONS

Le cadre de cet axe thématique est défini comme suit dans la note approuvée par le Conseil des Ministres:

L'Etat belge gère de nombreuses collections, définies au sens large comme des regroupements cohérents d'éléments tangibles ou intangibles. Il s'agit du patrimoine matériel ou immatériel artistique et culturel, scientifique et documentaire, des données d'observation et de surveillance et des enregistrements administratifs et autres sources d'informations des ESF et des autorités publiques fédérales.

Par gestion des collections sont entendues leur acquisition, conservation, restauration, maintenance et valorisation.

Cet axe thématique porte sur le financement de recherches scientifiques visant à améliorer cette gestion dans le but d'en soutenir l'exploitation, notamment scientifique.

Elles couvriront le développement et/ou le test de meilleures pratiques de techniques et méthodologies de prélèvement, de digitalisation, de documentation, de classement, d'identification et de conservation et d'accès à l'information.

Ces activités se situent en amont des recherches thématiques proprement dites, leur exploitation scientifique faisant partie des autres axes thématiques.

Contenu de l'appel

L'objectif de cet appel est de fédérer les expertises de la communauté scientifique - dans les établissements scientifiques, les universités et les centres de recherche - autour de problématiques présentant un enjeu de connaissance scientifique important pour la gestion des collections. Sur cette base, les projets de recherche auront à démontrer leur capacité à faire collaborer et converger les différentes approches méthodologiques appliquées couramment dans les disciplines concernées, de façon à aboutir à une appréhension la plus large et la plus diversifiée possible des problématiques abordées.

L'ancrage international des recherches constitue un des objectifs du programme. Des initiatives connexes existent au niveau international et dans d'autres pays. La convergence éventuelle avec ces initiatives doit être prise en compte. En particulier dans le domaine du patrimoine culturel, la Belgique est engagée au niveau européen dans le *Joint Programming Initiative "Cultural heritage and global change"*¹⁵.

De plus, les départements et institutions au niveau fédéral apportent une contribution, gèrent et/ou financent différentes infrastructures, banques de données et autres sources d'informations, des organisations internationales et programmes, qui sont concernées par les activités de recherches de l'axe 6 et qui pourraient bénéficier d'une meilleure gestion, documentation ou couplage en vue d'une exploitation optimale, notamment par la mise à disposition d'informations aux différents types d'utilisateurs¹⁶.

Sur cette base, les (nouvelles) techniques et méthodologies développées dans les recherches de cet axe thématique, pourront dépasser une approche purement théorique et être testées dans des études de cas, limitées, le cas échéant à des parties représentatives des collections.

¹⁵ <http://www.jpi-culturalheritage.eu/> Un montant de 400.000€ pourra être soustrait du budget de cet appel, pour les chercheurs sélectionnés au terme de la procédure d'appel JPI en cours.

¹⁶ La Banque Carrefour de la Sécurité sociale gère le Datawarehouse marché du travail et protection sociale (DWH MT&PS) et la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) rassemble des informations sur base de différentes enquêtes. Dans le secteur de la justice également, ou de la police, différentes bases de données et/ou datawarehouses ont été développés ou sont en cours de développement, qui pourraient dans l'avenir être articulées.

Les recherches envisagées portent potentiellement sur toutes les collections détenues et/ou gérées par l'Etat fédéral - tant au niveau des départements fédéraux (BELSPO inclus), qu'au niveau des établissements scientifiques - et/ou où une expertise fédérale dans le domaine existe. L'objectif est de décloisonner les collections et de permettre une exploitation large du patrimoine potentiellement concerné par une approche croisée et interdisciplinaire tout en permettant d'identifier des approches spécifiques à certaines collections.

Pour l'appel à proposition les priorités de recherche sont les suivantes:

- collections d'objets physiques: conservation préventive et méthodes de conservation et de stockage durables;
- gestion de la qualité des collections d'informations: de leur constitution à leur interopérabilité;
- accès aux collections et informations.

4.1 COLLECTIONS D'OBJETS PHYSIQUES: CONSERVATION PRÉVENTIVE ET MÉTHODES DE CONSERVATION ET DE STOCKAGE DURABLES

Une meilleure prise en compte des conditions environnementales, des coûts énergétiques, de la gestion de déchets, des règles en matière de sécurité des collections, du personnel et des visiteurs, oblige à revoir les procédures et pratiques de manipulation et de mise en collection, l'échantillonnage, la conservation et la formation et nécessite donc le soutien de recherches scientifiques appropriées en vue de développer une conservation intégrée.

Les projets de recherche porteront sur:

- la détermination et l'analyse des effets des facteurs endogènes et exogènes sur les objets et les collections (au niveau de leurs caractéristiques, transformations et détériorations);
- la détermination des niveaux critiques des facteurs environnementaux dans une optique de conservation optimale des objets/collections et de protection du personnel et des visiteurs;
- développement de méthodes de conservation durable en tenant compte de l'optimisation des moyens disponibles.

4.2. GESTION DE LA QUALITÉ DES COLLECTIONS D'INFORMATIONS: DE LEUR CONSTITUTION À LEUR INTEROPÉRABILITÉ.

Les pouvoirs publics ont accumulé et continuent d'accumuler des quantités importantes et très hétérogènes d'informations et de données. Les recherches auront pour objet de développer des outils et des méthodes performants qui les rendent ou les maintiennent pertinentes et accessibles.

Ces outils et méthodes porteront en particulier sur:

- la création et la mise à jour des métadonnées;
- le contrôle de qualité, la validation et l'homogénéisation de l'information, y compris sa calibration ou son étalonnage, en vue notamment de sa traçabilité et de sa mesure d'incertitude;
- l'interopérabilité (au niveau technique ainsi qu'au niveau du contenu) des banques de données.

4.3. ACCÈS AUX COLLECTIONS ET INFORMATIONS

Les pouvoirs publics doivent développer des outils permettant un accès optimal et adapté à l'ensemble des collections et des informations qu'ils détiennent.

Les recherches porteront sur les 2 problématiques suivantes:

- développement de mécanismes juridiques permettant la reproduction et la mise à disposition des informations et des collections dans le respect des droits de propriété intellectuelle et de la protection des données à caractère personnel;
- le développement d'outils et méthodes favorisant l'accès par différents catégories d'utilisateurs (grand public, chercheurs, ...) aux données et collections publiques et aux produits dérivés.

5. PROFIL DES PROPOSITIONS

Le présent appel concerne des **projets de recherche de 2 ou 4 ans**.

Les projets sélectionnés dans le cadre du présent appel commenceront en 2014.

5.1 RÉSEAUX ET COORDINATION

5.1.1 RÉSEAUX

Chaque projet est établi sous forme d'un réseau interdisciplinaire composé d'équipes appartenant à au moins deux institutions scientifiques belges distinctes.

Les partenaires du réseau accomplissent des travaux complémentaires relatif à une problématique commune et en intègrent les résultats obtenus.

Toutes les équipes financées partagent de manière solidaire les obligations et les responsabilités liées à l'exécution du projet. Le poids des partenaires dans le projet peut varier en fonction des besoins de la recherche et dès lors impliquer des répartitions budgétaires et des durées de recherche différentes entre partenaires, tout en gardant à l'esprit le principe d'un projet en réseau. Pour garantir une participation équilibrée entre les différents partenaires, le budget de chaque partenaire belge est compris entre 15 et 60% du budget total du projet.

L'appel est ouvert aux institutions universitaires belges, hautes écoles, établissements scientifiques publics, centres de recherche sans but lucratif.

Le projet peut avoir recours à une contribution spécifique et ponctuelle sous forme de **sous-traitance**. Cette sous-traitance ne peut en aucun cas être supérieure à 25% du budget alloué au partenaire qui la finance.

La participation des **Etablissements scientifiques fédéraux** et la collaboration entre **partenaires de différentes Communautés** sont encouragées. A qualité scientifique égale, la préférence sera donnée aux propositions associant des Etablissements scientifiques fédéraux et/ou des partenaires de communautés différentes.

Si cela apporte une plus-value au projet et pour le développement de l'expertise belge, une collaboration avec des **universités ou des institutions de recherche étrangères** (à l'exception des institutions internationales telles que le Joint Research Centre) est possible. Cette participation s'établira sur base d'un **co-financement**. Les partenaires étrangers peuvent être financés par BELSPO à concurrence de maximum 20% du budget total demandé par le réseau. Le partenaire étranger veillera au co-financement, par d'autres sources, pour un montant au minimum égal à celui demandé à BELSPO.

Le programme souhaite promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans la recherche, les projets doivent en tenir compte dans le choix des chercheurs mais également en intégrant la dimension de genre dans leur recherche, dès que cela se justifie.

5.1.2 COORDINATION

Chaque proposition désigne un **coordinateur** issu d'une institution de recherche belge. Celui-ci, outre ses connaissances scientifiques et de gestion, présentera une aptitude à la synthèse et à l'intégration des résultats de recherche. Les tâches spécifiques du coordinateur sont :

- la coordination de l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre du projet;
- la coordination des réunions internes entre les membres du réseau;
- la coordination des réunions avec le comité de suivi et la rédaction des procès-verbaux;
- la coordination du rapportage intermédiaire et final du projet à destination de BELSPO;
- l'information auprès de BELSPO de tout problème de nature à perturber le bon déroulement du projet;
- la coordination de la synthèse et de l'intégration des résultats de la recherche;
- la coordination de la communication et de la valorisation des résultats de recherche;
- les réunions relatives à l'avancement du projet entre le réseau et BELSPO.

5.2 BUDGET DE L'APPEL ET DES PROJETS

Le budget total disponible pour cet appel est réparti entre les 3 axes, comme suit:

- **6,93 million EUR pour Axe 1 "Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie"**
- **5,65 million EUR pour Axe 4 "Stratégies publiques fédérales"**
- **3,66 million EUR pour Axe 6 "Gestion des collections"**.

L'appel est ouvert à des projets de 2 ou 4 ans. Aucune limite budgétaire n'est donnée par projet. Au sein d'un projet, le budget de chaque partenaire belge est compris entre 15 et 60% du budget total du projet afin de garantir une participation équilibrée des différents partenaires.

Le budget du projet est réservé exclusivement aux activités du projet.

Les différentes catégories de dépenses financées par BELSPO sont les suivantes :

Personnel: les frais de personnel comprennent les rémunérations brutes indexées, les charges sociales patronales et d'assurances légales ainsi que toute autre indemnité ou allocation légalement due, accessoire au traitement ainsi que les allocations pour bourses doctorales et postdoctorales défiscalisées. Par bourse défiscalisée, il faut entendre une bourse faisant l'objet d'une exonération fiscale en application de la législation fiscale. BELSPO préfère que les chercheurs doctorants ou postdoctorants soient engagés sous contrat de travail.

Un minimum de 60% du budget du projet doit être attribué au poste Personnel.

Fonctionnement courant forfaitaire: Il comprend toutes les dépenses courantes liées à l'exécution du projet telles que fournitures et produits usuels de laboratoire, d'atelier et de bureau, documentation, déplacements et séjours en Belgique et à l'étranger, utilisation d'installation de calcul, logiciels, Le montant de ces dépenses de fonctionnement est fixé de manière forfaitaire sur la base d'un pourcentage (15% pour le coordinateur et 10% pour les autres promoteurs) du budget personnel.

Fonctionnement spécifique (sur base de factures): Il comprend des frais de fonctionnement particuliers directement liés à l'exécution du projet tels que frais d'analyses, organisation de workshops, entretien et réparation des équipements particuliers acquis à charge du projet, enquête, ...

Équipement: Les frais d'équipement couvrent l'acquisition et l'installation des appareils et des instruments scientifiques et techniques, y compris le matériel informatique et bureautique.

L'acquisition d'équipement doit avoir lieu dans le courant de la première moitié de la durée du projet.

Overheads: Montant couvrant forfaitairement les frais d'administration, de téléphone, de courrier, d'entretien, de chauffage, d'éclairage, d'électricité, de loyer, d'amortissement du matériel ou d'assurance. Le montant total de ce poste ne peut dépasser 5 % du total des dépenses admises de personnel et de fonctionnement.

La sous-traitance: Les frais de sous-traitance représentent les frais encourus par un tiers pour l'exécution de tâches ou la prestation de services réclamant des compétences scientifiques ou techniques spéciales sortant du cadre normal des activités du réseau. En aucun cas, le budget réservé au financement de la sous-traitance ne peut dépasser 25 % du montant alloué au promoteur concerné.

Le budget demandé à BELSPO pour les **partenaires étrangers** ne peut en aucun cas être supérieur à 20% du budget total demandé par le réseau. Seuls les coûts de personnel et de fonctionnement (forfaitaires et spécifiques) sont pris en compte.

En sus du financement du projet, BELSPO prend à sa charge les dépenses réelles de participation à des expéditions scientifiques en Antarctique nécessaires au projet. Les dépenses remboursées par l'Etat dans le cadre de ces expéditions sont: (i) les coûts de voyage et de séjour; (ii) le transport et l'assurance de leur équipement scientifique. Tout autre frais doit être inclus dans le budget du projet.

5.3 COMITÉ DE SUIVI, VALORISATION ET DONNÉES

5.3.1 COMITÉ DE SUIVI

Chaque projet sélectionné est accompagné par un comité de suivi. Ce comité a pour but de **suivre activement** le projet et de promouvoir **la valorisation de la recherche** par l'échange et la mise à disposition de données et d'informations, par l'apport de différents avis, par la suggestion de pistes de valorisation, ... Le comité de suivi est composé **d'utilisateurs potentiels des résultats** de recherche tels que des représentants des instances publiques nationales ou régionales, européennes ou internationales, d'acteurs de la société civile, de scientifiques, de représentants du secteur industriel, ... La participation des membres du comité de suivi ne sera pas rétribuée.

C'est aux soumissionnaires de préciser dans la proposition le fonctionnement et les objectifs spécifiques du comité (nombre de réunions, mode d'échange d'information...), le rôle et le profil de ses membres.

5.3.2 VALORISATION

Chaque proposition de recherche veillera à formuler **des propositions concrètes de valorisation** de la recherche et de ses résultats et à prévoir les budgets correspondants. Il s'agira, par exemple, de l'organisation de débats et de réunions thématiques, de propositions de vulgarisation et de diffusion des résultats, de propositions d'intégration de données dans des banques de données informatisées au niveau national et international, d'élaboration de messages ciblés à l'usage d'experts, de responsables politiques, de gestionnaires sur la teneur de résultats spécifiques, leurs limites, les incertitudes, les hypothèses et les méthodes utilisées, ... Les groupes cibles de ces propositions de valorisation devront être explicitement identifiés.

5.3.3 USAGE ET GESTION DES DONNÉES

La collecte et l'utilisation de données dans le cadre d'un projet sont soumises aux directives suivantes:

- afin de répondre à leurs besoins de recherche et dans la mesure du possible, les soumissionnaires utiliseront les banques de données existantes (administratives ou non-administratives). Pour ce faire, ils doivent au préalable vérifier l'accessibilité des données ainsi que le budget et le temps nécessaires à leur acquisition. S'il s'avère, après démarrage du projet que par suite de négligences ou de méconnaissance du domaine, les banques de données ne sont pas disponibles endéans le délai imparti, BELSPO pourra y voir un motif de résiliation du contrat ;
- lorsque le projet nécessite la collecte de nouvelles données (via enquête ou échantillonnage par ex.), l'équipe doit argumenter de **façon claire et convaincante** – en faisant référence aux objectifs de la recherche – son choix méthodologique et préciser en quoi cette forme spécifique de collecte de données est exigée et préférable à d'autres approches possibles. La valeur ajoutée par rapport aux banques de données existantes et la méthodologie de la collecte de données feront donc l'objet d'une argumentation solide. Par ailleurs, les partenaires devront prévoir les budgets nécessaires à sa réalisation.
- dans la mesure où les données collectées dans le cadre d'un projet doivent pouvoir ultérieurement être accessibles à d'autres utilisateurs et à d'autres fins, le projet doit indiquer clairement quand et sous quel format ces données seront rendues accessibles ainsi que les utilisateurs susceptibles d'en faire usage.
- dans le cas où le projet a besoin de données d'Observation de la Terre, celles-ci peuvent être mises à disposition par le Service Recherches et Applications spatiales sur la base d'une demande justifiée (voir <http://eo.belspo.be>).

6. PROCÉDURES

Ce paragraphe décrit les procédures relatives à l'introduction d'une proposition, les procédures de sélection des projets, ainsi que les principales obligations contractuelles auxquelles les projets sélectionnés seront soumis.

6.1 SESSION D'INFORMATION

Les sessions d'information et de networking suivantes seront organisées à BELSPO, 231 avenue Louise, 1050 Bruxelles:

- **jeudi 28 février 2013 matin**: aspects administratifs/procédures et axe 6
- **jeudi 28 février 2013 après-midi**: aspects administratifs/procédures et axe 1
- **vendredi 1er mars 2013 matin**: aspects administratifs/procédures et axe 4

Pour y participer, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance via le site www.belspo.be/BRAIN-be .

6.2 COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL À PROPOSITIONS?

La soumission se fera en deux étapes obligatoires: tout d'abord par l'introduction d'une marque d'intérêt, ensuite par la soumission d'une proposition de recherche.

6.2.1 MARQUES D'INTÉRÊT

Les intéressés introduiront une marque d'intérêt en utilisant le formulaire adéquat. Ces marques d'intérêt seront utilisées par BELSPO **uniquement** pour identifier des **experts étrangers pouvant participer à l'évaluation des propositions**.

La marque d'intérêt sera soumise en **anglais**.

Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser **exclusivement** le formulaire accessible sur le site internet de BELSPO:

<http://www.belspo.be/>

La marque d'intérêt doit être envoyée **sous forme électronique** à l'adresse suivante

BRAIN_call2013@belspo.be

Afin de faciliter le traitement des marques d'intérêt, il est demandé d'introduire dans la rubrique "Sujet" de l'e-mail la mention "**Axe [X]_[acronyme de la proposition]**" et de donner à la marque d'intérêt un nom de fichier de la forme "**[acronyme de la proposition]_[nom du coordinateur]_[institution du coordinateur].docx**".

La marque d'intérêt doit parvenir à BELSPO au plus tard le

26 mars 2013 à minuit

Un accusé de réception sera envoyé par e-mail.

Après la date de clôture, BELSPO ne pourra plus prendre en compte aucune nouvelle marque d'intérêt.

6.2.2 SOUMISSION D'UNE PROPOSITION

DIRECTIVES GÉNÉRALES

Seules les propositions ayant fait l'objet d'une marque d'intérêt dans les délais prévus pourront être soumises.

Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser **exclusivement** les formulaires qui peuvent être téléchargés au départ du site internet de BELSPO (<http://www.belspo.be/>). Seules les propositions de recherche répondant à tous les critères d'éligibilité seront prises en compte (voir annexe I).

Aucune annexe au dossier ne sera prise en considération au cours de la procédure d'évaluation et de sélection.

La proposition doit être envoyée en anglais et sous forme électronique uniquement (Word et exemplaire signé en pdf) à l'adresse suivante:

BRAIN_call2013@belspo.be

Afin de faciliter le traitement des propositions, il est demandé d'introduire dans la rubrique "Sujet" de l'e-mail la mention "**Axe [X] [acronyme de la proposition]**" et de donner à la proposition un nom de fichier de la forme "**[acronyme de la proposition]_[nom du coordinateur]_[institution du coordinateur].docx/pdf**".

Les soumissionnaires doivent conserver les formulaires originaux signés. Ils pourront leur être demandés au cours de la procédure.

La proposition doit parvenir à BELSPO au plus tard le:

30 avril 2013 à 12h00

Après la date et l'heure de clôture, BELSPO ne prendra plus en compte aucune nouvelle réponse à l'appel à propositions.

Un accusé de réception sera envoyé par e-mail au plus tard le 6 mai 2013.

FORMULAIRES

Chaque proposition comprend quatre sections distinctes.

Section 1 - Données administratives

Section 2 - Description de la proposition

Section 3 - Qualifications et expériences des participants

Section 4 - Experts

Les formulaires peuvent être téléchargés au départ du site internet de BELSPO à l'adresse suivante:

<http://www.belspo.be>

6.3 ÉVALUATION ET SÉLECTION

6.3.1 PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection se fait en deux étapes: une évaluation scientifique, suivie d'un choix stratégique. L'évaluation scientifique est réalisée par des experts étrangers qui sont spécialisés dans les domaines de recherche de l'appel. La décision de sélection est prise par le Ministre de la Politique scientifique parmi les projets scientifiquement les mieux classés, sur base de l'avis stratégique du comité d'accompagnement plénier.

6.3.2 BASES DE L'ÉVALUATION

Les propositions éligibles (voir pt 6.1.2) feront l'objet d'une évaluation externe par des experts scientifiques étrangers qualifiés dans le domaine de recherche concerné.

Le présent texte de l'appel à propositions est la référence pour l'évaluation et la sélection des propositions.

6.3.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères généraux d'évaluation qui seront pris en considération par les experts sont les suivants:

Respect des objectifs du Programme et du contenu du présent appel

Qualité scientifique

- clarté des objectifs et des tâches; pertinence de la méthodologie; cohérence entre les objectifs, les tâches et les méthodologies; adéquation de la proposition par rapport à l'état de l'art dans le domaine proposé;
- originalité scientifique de la recherche proposée, caractère innovant des résultats potentiels escomptés, apport de la recherche par rapport aux recherches en cours dans le domaine considéré.

Impact potentiel du projet pour la science, la société en général et la prise de décision en particulier

- positionnement/pertinence de la recherche au regard des orientations de l'appel;
- utilisation ou intégration potentielles des résultats du projet par la communauté scientifique, la société et les preneurs de décision;
- pertinence des propositions de diffusion et de mise à disposition des résultats;
- profil des membres, rôle et fonctionnement du comité de suivi;

- intégration de thèmes sociétaux pertinents tels que la soutenabilité, la dimension de genre, ...

Qualité du réseau

- niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des soumissionnaires ;
- complémentarité des compétences entre les partenaires ;
- interdisciplinarité du réseau;
- répartition des tâches entre partenaires;
- plus-value de la contribution du (des) partenaire(s) étranger(s);
- qualité scientifique, aptitudes de gestion, de synthèse et de communication du coordinateur.

Adéquation projet/ressources

- équilibre de la répartition des ressources entre partenaires ;
- réalisme des moyens mis en œuvre (durée, budget, personnel) ;
- collecte, utilisation et accessibilité des données nécessaires au projet;

Ancrage international

- positionnement du projet par rapport aux activités internationales (existantes ou en préparation)

6.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

6.4.1 CONTRATS

En ce qui concerne les propositions sélectionnées, un contrat est établi entre BELSPO et le réseau des équipes financées.

Après la procédure d'évaluation et de sélection, il sera demandé aux soumissionnaires de formuler d'une manière synthétique les spécifications qui formeront la base sur laquelle le contrat sera établi. Cette **annexe technique** au contrat sera rédigée en accord avec BELSPO et tiendra compte des recommandations formulées par les experts étrangers et le comité d'accompagnement plénier. Des adaptations à la proposition originale pourraient concerner le contenu de la recherche, la composition du réseau ou du comité de suivi, le budget, le choix du coordinateur, ainsi que les propositions de valorisation de la recherche ...

BELSPO accorde aux projets sélectionnés le **budget** nécessaire à leur réalisation. BELSPO rembourse au maximum et à concurrence du budget accordé, les frais réels engagés par les promoteurs en rapport direct avec l'exécution du projet.

6.4.2 EVALUATIONS EXTERNES

Tous les projets de recherche peuvent être soumis à une ou plusieurs évaluation(s) externe(s). Ces évaluations, réalisées par des experts étrangers, portent sur la qualité scientifique (méthodologie et résultats intermédiaires) et l'impact stratégique du projet, en tenant compte de ses objectifs initiaux.

6.4.3 RAPPORTS ET RÉUNIONS D'AVANCEMENT

Le contrat stipule les différents rapports à remettre BELSPO (un rapport scientifique et administratif par an). La rédaction de ces rapports sera prise en compte dans le calendrier de travail et dans le budget du projet (y compris les traductions).

Parallèlement aux rapports, des réunions relatives à l'avancement du projet seront organisées entre le réseau et BELSPO (une réunion par an).

6.4.4 DONNÉES, RÉSULTATS, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LIBRE ACCÈS

Les connaissances nouvelles sont la propriété des Institutions ayant exécutés les travaux dont ces connaissances nouvelles résultent, tel que mentionné à l'article 11 des Conditions générales applicables au contrat (annexe 2 au contrat de recherche). Pour les données et les informations préexistantes la propriété de celles-ci est inchangée.

Chaque Institution veille à ce que les connaissances nouvelles dont elle est propriétaire soient diffusées aussi rapidement que possible.

De plus chaque Institution s'engage à mettre les connaissances nouvelles à disposition dans un dépôt institutionnel en accès libre (institutional open access repository) aussi rapidement que possible et gratuitement afin de pouvoir les lire, télécharger, copier, imprimer, distribuer ou d'y effectuer une recherche.

Pour les recherches concernant l'environnement marin, la Biodiversité et l'Antarctique, les chercheurs doivent garder à l'esprit qu'une copie des données d'analyse et de mesure doivent néanmoins être transmises à des banques de données spécifiques telles que

- IDOD/BMDC (<http://www.mumm.ac.be/datacentre>),
- AMD (Antarctic Master Directory) (<http://gcmd.gsfc.nasa.gov/KeywordSearch/Home.do?Portal=amd&MetadataType=0>),
- GBIF (Global Biodiversity Information Facility) (<http://www.gbif.org/>) éventuellement avec l'aide de la Plateforme Biodiversité (<http://www.biodiversity.be>)

Les promoteurs des projets qui incluent des tâches dans lesquelles du matériel biologique est utilisé, doivent s'assurer que ce matériel biologique est préservé en le déposant dans une collection de cultures (Biological Resource Centre), de préférence belge. Ceci ne s'applique pas au matériel pour lequel les promoteurs peuvent prouver qu'il a déjà été déposé dans une collection de cultures ou pour lequel des accords existants (Material Transfer Agreement) ne permettent pas qu'il soit déposé. Le matériel biologique inclut des organismes cultivables comme des micro-organismes, des virus, des cellules végétales, animales et humaines ainsi que des parties répliquables de ces organismes comme des plasmides non-modifiés et recombinés (y compris ceux contenant des ADNc inserts).

6.4.5 ETHIQUE EN RECHERCHE

Le premier Code d'éthique de la recherche scientifique en Belgique a été rédigé en 2009 (voir http://www.belspo.be/belspo/organisation/publ/Eth_code_fr.stm).

Le "Code d'éthique de la recherche scientifique en Belgique" est une initiative commune de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, l'Académie Royale de Médecine de Belgique, la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten et la Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, soutenue par BELSPO.

Chaque projet doit tenir compte de ce code éthique dans le cadre de sa recherche.

7. PLAINTES

BELSPO accorde beaucoup d'importance à la qualité de ses services et est soucieuse d'améliorer son fonctionnement. Un formulaire spécialement destiné au traitement de plaintes éventuelles a été créé.

Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante:

http://www.belspo.be/belspo/organisation/complaints_fr.stm

Aucune suite ne sera donnée aux plaintes anonymes ou injurieuses ou qui ne concernent pas notre administration.

Une plainte sera traitée de la façon suivante:

- après enregistrement de la plainte, un accusé de réception est envoyé;
- la plainte est transmise aux services compétents et aux personnes compétentes et est traitée dans le mois;
- une réponse est envoyé par e-mail ou par courrier;
- la plainte est traitée de manière strictement confidentielle;

Si le traitement des plaintes en première ligne ne vous donne pas satisfaction, vous pourrez vous adresser au Médiateur fédéral, rue Ducale 43, 1000 Bruxelles (email : info@mediateurfederal.be).

8. CONTACTS

Toute information complémentaire peut être obtenue en contactant le **secrétariat** :

BRAIN-BE@belspo.be

02/238 34 80 (Fr)

02/238 34 65 (Nl)

Programme "BRAIN-be"
Appel 2013 - Projets en réseau
Éligibilité des propositions

La Politique scientifique fédérale (BELSPO) s'assurera que les propositions satisfont à tous les critères d'éligibilité indiqués ci-dessous. Les propositions qui ne répondent pas à un ou plusieurs critères d'éligibilité ne seront pas évaluées. Les coordinateurs des propositions inéligibles en seront informés par BELSPO.

L'éligibilité de chaque proposition est vérifiée sur base des renseignements donnés par les soumissionnaires dans le dossier de soumission.

Liste de critères

Pour toute proposition introduite, les critères suivants sont examinés. Seules celles qui répondent à TOUS ces critères sont retenues pour évaluation.

- Le dossier de soumission a été précédé d'une marque d'intérêt ayant le même objet de recherche

- Le dossier de soumission est complet (tous les formulaires obligatoires ont été dûment remplis)

- Le dossier de soumission a été introduit sous forme électronique (en Word et pdf)

- Le dossier de soumission a été introduit au plus tard le 30 avril 2013 à 12h00

- La proposition concerne un projet de 2 ou 4 ans

- La proposition concerne un réseau d'au moins deux institutions belges différentes.

- Le coordinateur de la proposition est employé par une Institution de recherche belge

- Le réseau est constitué de participants d'institutions universitaires et/ou d'hautes écoles et/ou d'établissements scientifiques publics et/ou de centres de recherche sans but lucratif

- Aspects budgétaires :
 - le budget de chaque partenaire belge se situe entre 15 et 60% du budget du projet
 - min 60% du budget du projet est consacré au personnel
 - le budget de la sous-traitance n'est pas supérieur à 25 % du montant total du budget alloué au partenaire concerné
 - le budget demandé pour les partenaires étrangers n'excède pas 20 % du budget total demandé par le réseau

ANNEXE 2: ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX (ESF)

1. Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces (AGR)
2. Bibliothèque royale de Belgique (KBR)
3. Institut d'aéronomie spatiale de Belgique (IASB)
4. Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB)
5. Institut royal du patrimoine artistique (IRPA)
6. Institut royal météorologique de Belgique (IRM)
7. Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC)
8. Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH)
9. Musées royaux des Beaux-arts de Belgique (MRBAB)
10. Observatoire royal de Belgique (ORB)
11. Institut scientifique de la Santé publique (ISP)
12. Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA)
13. Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC)
14. Musée royal de l'Armée et d'histoire militaire (MRA)
15. Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)